

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 73/25
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 395'600.- pour la réfection
de la terrasse et le remplacement des barrières
du collège secondaire de l'Ochette, parcelle 520**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 24 mars 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 6 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 395'600.- pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette, situé à l'avenue de Lucens 3b, parcelle 520.

Actuellement, l'étanchéité de cette terrasse, qui sert également de toiture pour plusieurs salles de classe, est défaillante, entraînant d'importantes infiltrations d'eau dans les locaux situés en dessous. Par ailleurs, les barrières de sécurité, désormais non conformes aux normes en vigueur, présentent des signes de détérioration, certaines s'étant partiellement détachées et ne garantissant plus une protection adéquate.

Soucieuse d'assurer la pérennité des infrastructures publiques ainsi que la sécurité des usagers, tout en respectant les normes en vigueur, la Municipalité propose ce projet de réfection afin de remédier à ces problèmes et d'améliorer durablement cet espace.

2. Bref historique

La construction du collège s'est terminée en 1972. Cette terrasse n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis sa réalisation entre 1967 et 1972 par les architectes Frédéric Brugger et Adolphe Protti.

Le bâtiment est classé en note 3 au Recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui en fait un objet d'intérêt local. Bien que ces objets ne présentent pas un caractère exceptionnel, ils sont importants pour la mémoire collective et l'identité locale. Ce modèle architectural de type croc implique également qu'aucune modification ou démolition ne peut être effectuée sans une évaluation préalable de leur valeur et de l'impact des travaux dans le but de préserver l'harmonie architecturale du bâtiment et de ses abords.



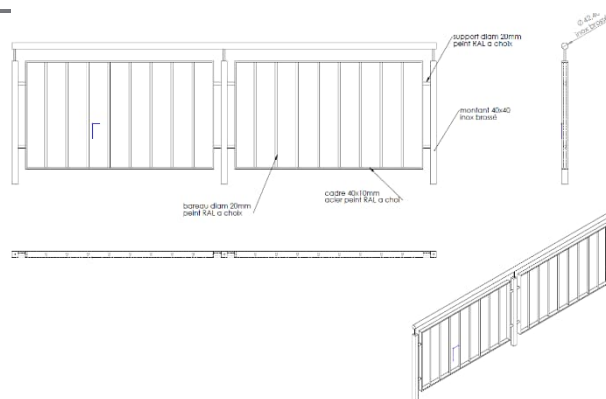
Bien que la Commune soit l'autorité principale chargée de la sauvegarde de ces objets, l'avis de la Direction de l'archéologie et du patrimoine du Canton de Vaud a également été sollicité. La préservation des objets d'intérêt local est ainsi une obligation légale et un engagement à maintenir l'identité et la richesse historique de la Commune.

Les interventions prévues dans ce préavis sont considérées, par leur nature même, comme des travaux d'entretien. Ces travaux visent à préserver l'intégrité et la fonctionnalité du bâtiment sans altérer sa substance, ni compromettre sa valeur patrimoniale. En d'autres termes, ils sont conçus pour maintenir l'état actuel du bâtiment tout en respectant ses caractéristiques architecturales et historiques.

3. Description des travaux

Les travaux prévus comprennent les prestations suivantes :

- Travaux de génie civil : grattage du revêtement existant, pose d'une natte géotextile et application d'un nouveau revêtement bitumineux.
- Travaux d'étanchéité : dépose des dalles et de l'étanchéité actuelle, suivie de l'installation d'une nouvelle étanchéité conforme aux normes en vigueur.
- Remplacement des barrières : démontage des barrières existantes et fabrication de nouvelles structures respectant la norme BPA ainsi que les recommandations de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine).
- Remplacement des reprises d'eaux pluviales.



4. Aspects financiers

Le tableau suivant présente les coûts des travaux, sur la base de devis rentrés, à savoir :

Objet	Description	Coût TTC CHF
Génie civil	Grattage du revêtement existant, pose d'une natte géotextile et application d'un nouveau revêtement bitumineux	10'000.-
Etanchéité	Dépose des dalles et remplacement des dalles usagées Dépose de l'étanchéité actuelle et remplacement par une nouvelle étanchéité	235'000.-
Sanitaire	Remplacement des reprises d'eaux pluviales	7'000.-

Construction métallique	Dépose des anciennes barrières et remplacement par de nouvelles barrières respectant la norme BPA	90'000.-
Diagnostic amiante	Prélèvement d'échantillons	2'000.-
TOTAL INTERMEDIAIRE		344'000.-
Provision pour augmentations conjoncturelles	Environ 15%	51'600.-
TOTAL FINAL TTC		395'600.-

Incidences financières

L'introduction des nouvelles normes comptables demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « gros entretien » : CHF 395'600.- à amortir en 10 ans.

Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux CHF 395'600.-

Autofinancement 80% CHF 316'480.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 79'120.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'978.- la première année.

5. Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais d'exécution et de livraison du matériel :

- Vacances scolaires juin-août 2025.
- Fin des travaux prévue pour mi-septembre 2025.

6. Aspects du développement durable

Le projet de réfection de la terrasse du collège secondaire de l'Ochette intègre plusieurs principes de développement durable.

Les matériaux utilisés seront sélectionnés pour leur durabilité et leur faible impact environnemental, notamment en privilégiant des revêtements recyclables et résistants. L'amélioration de l'étanchéité réduira les risques d'infiltrations et prolongera la durée de vie du bâtiment, limitant ainsi la nécessité de futures interventions. Enfin, les nouvelles barrières respecteront les normes de sécurité tout en garantissant une intégration harmonieuse dans l'environnement architectural du site.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON


- vu le préavis de la Municipalité No 73/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 395'600.— pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

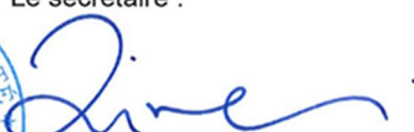
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI